



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/10C

Paris, 6 mai 2011

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO  
19-29 juin 2011

**Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques**

**10C. Rapport d'avancement sur la soumission des rapports périodiques dans toutes les autres régions**

## SOMMAIRE

Ce document présente le résumé des préparatifs en vue du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (voir la section I), des activités de suivi du premier cycle des rapports périodiques en Europe et en Amérique du nord (voir la Section II) et le suivi du deuxième cycle des rapports périodiques pour les États arabes (voir la Section III)

Les projets de décision concernant les clarifications des limites dans le cadre du suivi de l'exercice des rapports périodiques et de l'Inventaire rétrospectif sont contenus dans le document *WHC-11/35.COM/8D*.

**Projets de décision:**

**35 COM 10C.1**, voir Section I

**35 COM 10C.2**, voir Section II

**35 COM 10C.3**, voir Section III.

## I. EXERCICE DES RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

### A. Avancement du deuxième cycle des Rapports périodiques

1. Dans le document *WHC-10/34.COM/10C*, le Centre du patrimoine mondial a résumé les progrès effectués dans la mise en œuvre des deux programmes régionaux dans la région Asie et Pacifique : *Action-Asie 2003-2009* et *Patrimoine mondial - Pacifique 2009*. Un nouveau plan d'action pour la sous-région du Pacifique, couvrant la période 2010-2015, a aussi été mis en ligne à l'adresse électronique suivante : <http://whc.unesco.org/fr/events/609/>. Le document a fourni de l'information sur la stratégie pour la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique. Dans la décision **34 COM 10C**, le Comité du patrimoine mondial « décide de lancer un deuxième cycle de soumission de rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique et demande aux États parties de la région Asie-Pacifique de participer activement à ce processus » et « demande également aux États parties de la région Asie-Pacifique de préparer toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle concernant les biens situés sur leur territoire et de les soumettre au Centre du patrimoine mondial avant le 1er février 2011 pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session en 2012 ».
2. Des 198 biens du patrimoine mondial dans la région Asie et Pacifique (en août 2010), 32 avaient fourni une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, 1 une déclaration de valeur, 57 une justification des critères pour inscription et 108 n'avaient soumis ni critères de justification ni déclaration adoptée au moment de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Par conséquent, un total de 166 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives nécessite d'être préparé par les États parties et adopté par le Comité.
3. Parallèlement, l'Inventaire rétrospectif des biens d'Asie et du Pacifique inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, jusque et y compris 1998, a démarré. A la fin 2010 et au début 2011, les États parties de la région ont été contactés par le Centre du patrimoine mondial qui leur a demandé de soumettre les informations cartographiques et géographiques appropriées des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, jusque et y compris 1998.
4. En accord avec les demandes effectuées par le Comité du patrimoine mondial aux États parties pour finaliser chacune des 166 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle, et de se préparer pour l'exercice de soumission des rapports périodiques (Décisions **32 COM 11E** et **34 COM 10C**), trois ateliers sous-régionaux – un pour le Pacifique (2-7 novembre 2009, Maupiti, Polynésie française), un pour l'Asie de l'est et du sud-est (19-23 avril 2010, Taiyuan, Chine) et un pour l'Asie occidentale, centrale et du sud (2-5 juin 2010, Dehradun, Inde) – ont eu lieu avec un financement du Fonds du patrimoine mondial et grâce aux généreuses contributions de la Polynésie française, de l'Australie, de la Chine, de l'Inde et de la République de Corée.
5. Les ateliers ont rassemblé les points focaux nationaux de 41 États parties, des personnes-ressource (experts internationaux), des représentants des Organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM) et du personnel du Centre du patrimoine mondial ainsi que des bureaux UNESCO hors Siège dans la région, pour apporter l'assistance requise pour la préparation des projets de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, les questionnaires des rapports périodiques et l'Inventaire rétrospectif.
6. A la suite des ateliers de ces trois sous-régions, une série d'activités de suivi aux niveaux nationaux et sous-régionaux ont été menés par les bureaux UNESCO hors Siège dans la région, en coopération avec les États parties de façon à assister les États parties, surtout les gestionnaires de sites qui n'avaient pas pu participer à un de ces trois ateliers sous-régionaux, dans la préparation des projets de Déclarations rétrospectives de valeur

universelle exceptionnelle et des réponses aux questionnaires des rapports périodiques. De tels ateliers se sont tenus au Bangladesh, en République populaire démocratique de Corée, en Inde (pour le Bangladesh, l'Inde et le Népal), en Indonésie (pour le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam), en République islamique d'Iran, en République populaire démocratique lao, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka (pour les Maldives et Sri Lanka), en Thaïlande (pour la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar et la Thaïlande), en Ouzbékistan (pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan) et au Vietnam. Dans d'autres cas, de l'assistance aux gestionnaires de sites et aux États parties a été apportée par communication directe avec eux.

7. En plus des ateliers de formation, de l'assistance technique a été apportée de diverses manières à un certain nombre d'États parties par le Centre du patrimoine mondial et les bureaux de l'UNESCO hors Siège dans la région pour la mise en œuvre de l'exercice de soumission des rapports périodiques. Par exemple, une mission a été envoyée aux Iles Salomon pour fournir une assistance directe à l'Etat partie et au gestionnaire du site de Rennell Est pour la préparation de la Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien.
8. En résultat, au 1er février 2011, toutes les 166 Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ont été soumises par tous les États parties concernés. Au moment de rédiger ce rapport, 149 Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ont été considérées comme complètes et envoyées aux Organisations consultatives pour révision, tandis que 9 Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle sont encore incomplètes.
9. La date limite de soumission des questionnaires des rapports périodiques est le 31 juillet 2011. 41 États parties et 198 gestionnaires de sites du patrimoine mondial doivent compléter respectivement les sections I et II du questionnaire et les soumettre avant la date limite. Une fois que les réponses au questionnaire sont soumises, un projet de rapport sur le deuxième cycle des rapports périodiques de l'Asie et du Pacifique sera préparé par le Centre du patrimoine mondial.
10. Après la soumission des questionnaires des rapports périodiques par les États parties, deux réunions régionales sont prévues – une pour le Pacifique (Septembre 2011, Apia, Samoa) et une autre pour l'Asie (Décembre 2011, Séoul, République de Corée), au cours desquelles un projet final de rapport sur le deuxième cycle des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique sera présenté aux États parties de la région, et une stratégie pour l'avenir sera préparée conjointement. La réunion de Samoa débattera aussi des résultats de l'étude de faisabilité du site Internet interactif pour le patrimoine du Pacifique, qui est l'une des activités identifiées dans le Plan d'action pour le patrimoine du Pacifique 2010-2015 en tant que suivi du premier cycle de l'exercice des rapports périodiques.

## **B. Autres développements**

11. Afin d'optimiser l'information fournie par les États parties et développer des stratégies régionales et des programmes pour l'avenir, le gouvernement du Japon, à travers son Fonds-en-dépôt de coopération avec l'UNESCO, vise à apporter un soutien au développement d'une publication comme rapport final de l'exercice des rapports périodiques en Asie et Pacifique, en tant que contribution à la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région Asie et Pacifique.
12. Un des développements notables dans le renforcement du soutien au patrimoine mondial dans le Pacifique consiste en l'établissement du Fonds-en-dépôt australien avec l'UNESCO,

en août 2008, qui vise à soutenir les activités en lien avec le patrimoine mondial dans la région Asie et Pacifique, avec une priorité particulière pour les projets de la région Pacifique, dont certains répondent aux besoins exprimés dans le Plan d'action et identifiés durant le premier cycle de rapports périodiques et par le programme *Patrimoine mondial – Pacifique 2009*.

13. Pour le suivi de l'étude de faisabilité sur l'établissement d'un mécanisme de financement durable du patrimoine mondial dans le Pacifique, plusieurs consultations ont été effectuées, principalement à travers des téléconférences invitant les États parties et les organisations concernées. Compte tenu du contexte global après la crise financière et des priorités identifiées dans le Plan d'action pour le patrimoine mondial dans le Pacifique (2010-2015), une étude de faisabilité pour le Centre de formation/mise en œuvre pour le patrimoine du Pacifique (Pacific Heritage Hub, PHH) a été proposée en tant que service ayant pour but de mettre en valeur le partage des connaissances, le renforcement des capacités et le financement durable, à travers la construction de partenariats dans le domaine de la gestion du patrimoine dans le Pacifique. Une étude de faisabilité pour le centre du Pacifique (PHH) est en préparation et sera présentée à une réunion de planification du centre qui se tiendra à Suva, Fidji les 27 et 28 avril 2011 et à l'atelier pour le centre du Pacifique du Pacifique (PHH) qui se tiendra à Apia, Samoa, du 5 au 9 septembre 2011.

## **Projet de décision**

### ***Projet de décision: 35 COM 10C.1***

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné* le document WHC-11/35.COM/10C,
2. *Rappelant* la décision **34 COM 11C** adoptée à sa 34e session (Brasilia, 2010),
3. *Prend note* de l'information démontrant les progrès accomplis dans les préparatifs du deuxième cycle de l'exercice des rapports périodiques pour la région Asie et Pacifique ;
4. *Félicite* les États parties de la région Asie et Pacifique qui se sont engagés dans l'exercice de soumission des rapports périodiques, pour leur participation active et leur engagement, en particulier pour avoir soumis tous les projets de Déclarations de Valeur universelle exceptionnelle de 166 biens de la région ;
5. *Remercie* les États parties de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée, de la France (Polynésie française) et de Samoa pour leurs contributions financière et en nature pour l'organisation des ateliers régionaux et sous-régionaux et des autres activités ;
6. *Remercie également* les institutions régionales de formation en Asie pour leur soutien et les *encourage* à continuer de soutenir le processus ;
7. *Demande* aux États parties de la région Asie et Pacifique de compléter et soumettre les questionnaires des rapports périodiques au Centre du patrimoine mondial, au plus tard le **31 juillet 2011** ;
8. *Demande également* au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique, pour examen par le Comité à sa 36e session en 2012.

## II. SUIVI DU PREMIER CYCLE DES RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'EUROPE ET L'AMERIQUE DU NORD

1. A sa 29<sup>e</sup> session (Durban, 2005), le Comité du patrimoine mondial a approuvé le rapport sur le premier cycle des rapports périodiques pour l'Amérique du nord et à sa 30<sup>e</sup> session (Vilnius, 2006), le rapport sur le premier cycle de rapports périodiques pour l'Europe. A la suite de quoi, des démarches ont été entreprises pour mettre en œuvre les décisions **30 COM 11 A.1** et **30 COM 11 A.2**, du Comité du patrimoine mondial et des rapports ont été soumis au Comité du patrimoine mondial, respectivement à ses 31<sup>e</sup> (Christchurch, 2007), 32<sup>e</sup> (Québec, 2008) et 34<sup>e</sup> (Brasilia, 2010) sessions.
2. Un certain nombre de réunions sous-régionales ont été organisées dans les sous-régions européennes, en coopération entre les États parties, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.
3. Une réunion pour la sous-région de l'Europe méditerranéenne a été organisée du 12 au 18 mars 2010 à Acre, Israël, pour le suivi des réunions pour l'Europe méditerranéenne (Madrid, Espagne, 2007; Corfou, Grèce, 2008 et Tomar, Portugal, 2009). La réunion a été organisée et soutenue financièrement par les autorités israéliennes. Elle s'est concentrée sur l'harmonisation des Listes indicatives et sur les plans de gestion. Un accent a été mis sur la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, à travers des études de cas. Des mises à jour sur des développements récents dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial* ont été fournies.
4. Une réunion pour la sous-région Europe de l'ouest a eu lieu à Amersfoort, Pays-Bas, du 8 au 10 décembre 2010, pour le suivi de la réunion de Dublin, Irlande, en 2009. Elle a été accueillie par les autorités néerlandaises et a compté la présence de représentants des États parties, des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial. Elle s'est concentrée sur le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, l'élaboration et l'harmonisation des Listes indicatives, les plans de gestions et le plan d'action pour une coopération élargie dans la sous-région de l'Europe de l'ouest.
5. Pour le suivi des réunions pour les sous-régions nordique et baltique tenues à Helsinki, Finlande, en 2007 et à Stockholm, Suède, en 2009, une réunion a été organisée par la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF) à Tallinn, Estonie, du 4 au 6 octobre 2010, accueillie par la Commission nationale estonienne pour l'UNESCO en coopération avec le Département du patrimoine culturel de Tallinn. La réunion s'est concentrée sur la préparation du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, en particulier sur la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle.
6. En outre, des réunions informelles des États parties européens se sont tenues à l'occasion des sessions du Comité du patrimoine mondial (par exemple à la 34<sup>e</sup> session, Brasilia, 2010) pour échanger des points de vue sur les progrès accomplis et sur les défis à relever. C'était aussi un forum d'échanges d'informations sur les résultats de diverses réunions nationales sur le patrimoine mondial.
7. Pour faire suite aux demandes des États parties, le site Internet pour l'exercice de soumission des rapports périodiques de l'Europe a été constamment mis à jour et est accessible à l'adresse électronique suivante : <http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=153> . Il inclut des informations pertinentes sur le suivi des réunions récentes, y compris les ordres du jour, les listes des participants et les rapports.

8. En vue de la préparation du deuxième exercice de soumission des rapports périodiques pour la sous-région de l'Europe centrale, de l'est et du sud-est, une réunion sera accueillie par les autorités tchèques, à savoir le Ministère de la culture et la Commission nationale tchèque pour l'UNESCO, à Prague, les 26 et 27 mai 2011. Organisée avec le soutien financier de l'UNESCO et la participation des Organisations consultatives et de personnes-ressource (experts internationaux), la réunion rassemblera les points focaux des États parties dans la sous-région et se concentrera exclusivement sur la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, essentielles à l'exercice des rapports périodiques.
9. L'Islande a aussi annoncé son intention d'accueillir une réunion préparatoire à l'exercice des rapports périodiques pour la sous-région nordique et baltique en 2011, en coopération étroite avec la Fondation nordique du patrimoine mondial.
10. Les réunions préparatoires à l'exercice de rapports périodiques qui se tiendront en 2012, avec un accent sur la préparation des sections I et II des questionnaires, sont actuellement discutées avec les États parties dans les sous-régions de l'Europe centrale, de l'est et du sud-est, ainsi qu'en Europe méditerranéenne.
11. Tenant compte du nombre élevé de sites dans la région Europe et de l'impossibilité, due au manque de ressources suffisantes, pour organiser les réunions préparatoires à l'exercice des rapports périodiques impliquant tous les gestionnaires de sites, comme dans d'autres régions du monde, le Centre du patrimoine mondial envisage de développer et d'appliquer une approche « formation des formateurs », en particulier pour les réunions de la sous-région Europe centrale, de l'est et du sud-est, pour laquelle le renforcement des capacités a été identifié comme une priorité, selon les résultats du premier cycle de soumission des rapports périodiques. Tous les points focaux formés qui ont assisté aux réunions préparatoires devront transmettre les connaissances acquises aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial dans leurs pays respectifs, en organisant des séminaires et des ateliers nationaux de suivi.
12. Sur la base de l'expérience acquise par d'autres régions durant le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques, et tenant compte du nombre élevé de sites et de l'impossibilité de former tous les gestionnaires de sites dans la région, pour la préparation de la section II du questionnaire, le Centre du patrimoine mondial envisage de préparer, en consultation avec les Organisations consultatives, un court manuel soulignant les objectifs des rapports périodiques, son utilité pour la gestion et la protection des biens du patrimoine mondial, et de fournir des détails plus complets destinés à faciliter le remplissage de la section II du questionnaire. En fonction des fonds disponibles, la traduction vers des langues de l'Europe centrale, de l'est et du sud-est pourrait être fournie.
13. Le Centre du patrimoine mondial souhaiterait attirer l'attention des États parties qu'il ne dispose pas des ressources financières et humaines adéquates pour la préparation du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du nord. En comparaison avec d'autres régions, l'Europe et l'Amérique du nord ne bénéficient pas d'assistance extrabudgétaire. Les fonds alloués par le programme et budget ordinaire et par le Fonds du patrimoine mondial ne sont pas suffisants pour assurer la préparation de l'exercice des rapports périodiques, si l'on garde à l'esprit que cela concerne presque 49% des biens du patrimoine mondial et que le renforcement des capacités est une question non résolue pour de nombreux États parties et de nombreux biens dans les sous-régions.
14. A ce sujet, le Centre du patrimoine mondial voudrait remercier les Pays-Bas pour leur contribution financière de 60.000 EUR pour la préparation du deuxième cycle de

l'exercice des rapports périodiques en Europe centrale et de l'est, ainsi que Monaco pour sa contribution prévue de 10.000 EUR (en attente de confirmation), et invite les autres États parties à contribuer par des ressources financières ou humaines.

15. Le nombre élevé de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle manquantes demeure un sujet de préoccupation majeur pour les États parties européens, ainsi que le manque de ressources humaines et financières pour leur évaluation et leur adoption en temps voulu. A sa 34e session, le Comité a demandé aux États parties de la région de l'Europe et de l'Amérique du nord de soumettre les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle requises au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1er février 2012, de manière à assurer la préparation du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques (Décision **34 COM 10C**). Seuls 44 biens, sur un total de 445 biens dans la région Europe et Amérique du nord, ont fourni une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle au moment de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, 26 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle ont été adoptées rétroactivement. Actuellement, au 6 mai 2011, 39 Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle sont été soumises au Centre du patrimoine mondial et sont soit en cours de révision par l'État partie, soit en cours d'évaluation par les Organisations consultatives. 351 Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle sont encore à soumettre par les États parties. A l'occasion des diverses réunions de suivi, les États parties ont réitéré leur préoccupation à propos de la nécessité d'assurer un processus bien organisé de sorte que les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle puissent être adoptées à temps.

## **Projet de Décision**

### ***Projet de Décision: 35 COM 10C.2***

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-11/35.COM/10C,*
2. *Rappelant les décisions **30 COM 11A.1, 30 COM 11A.2, 31 COM 11A.1, 31 COM 11 A.2, 32 COM 11D** et **34 COM 10B.3** adoptées à ses 30e (Vilnius, 2006), 31e (Christchurch, 2007), 32e (Québec, 2008) et 34e (Brasilia, 2010) sessions respectivement,*
3. *Prend note des activités de suivi du premier cycle de l'exercice des rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du nord et des résultats des réunions sous-régionales pour l'Europe du nord, de l'ouest et méditerranéenne ;*
4. *Remercie les autorités israéliennes d'avoir organisé la réunion de suivi pour la sous-région méditerranéenne en 2010 à Acre, les autorités estoniennes d'avoir accueilli la réunion de suivi pour l'Europe du nord et baltique en 2010 à Tallinn, la Fondation nordique pour le patrimoine mondial et les autorités néerlandaises d'avoir accueilli la réunion de suivi pour l'Europe de l'ouest en 2010 à Amersfoort ainsi que les autorités tchèques d'avoir accueilli une réunion pour l'Europe centrale, de l'est et du sud-est en 2011 à Prague ;*
5. *Prie instamment les États parties et la communauté internationale de soutenir financièrement l'exercice de soumission des rapports périodiques dans la région Europe et en Amérique du nord, compte tenu de l'ampleur du travail à accomplir, qui comprend*

*les activités de renforcement des capacités et l'évaluation des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle ;*

6. *Réitère sa demande aux États parties de soumettre des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1<sup>er</sup> février 2012, de manière à assurer la préparation du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques ;*
7. *Demande également au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives de préparer un rapport d'avancement sur le suivi du premier cycle de l'exercice des rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord et sur les préparatifs du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du nord, pour examen par le Comité à sa 36e session en 2012.*

### **III. SUIVI DE L'EXERCICE DE RAPPORTS PERIODIQUES DANS LES ETATS ARABES**

1. Le deuxième cycle des rapports périodiques dans les États arabes a été lancé à la 32e session du Comité du patrimoine mondial (Québec, 2008) et mené entre 2008 et 2010. A sa 34e session (Brasilia, 2010), le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement le rapport de synthèse des États arabes (*WHC-10/34.COM/10A*). Il a aussi approuvé les plans d'action sous-régionaux proposés par les points focaux durant la réunion régionale de clôture à Alger (Février 2010). Le rapport de synthèse a été traduit informellement en arabe et distribué avec les versions anglaise et française aux partenaires de la région.
2. Par la suite, un nombre de mesures ont été prises pour mettre en œuvre la Décision **34 COM 10 A**, parmi lesquelles l'activité principale a été de revoir toutes les réponses au questionnaire et de les « traduire » en tableaux qui mettent en avant les besoins et les priorités des sous-régions pour chaque thème des deux sections du questionnaire des rapports périodiques. Les tableaux évaluant les « facteurs affectant les biens » ont été traduits en graphiques. Ceci permet une vue d'ensemble claire sur ces questions. Les actions proposées dans le questionnaire ont été analysées et groupées en fonction des thèmes afin de permettre aux États parties de bénéficier de l'expérience de la gestion les uns des autres. Pour chaque sous-région, un document a été rédigé, distribué à tous les points focaux. Il rassemble l'information mentionnée plus haut et a été conçu pour fonctionner comme un outil pour l'élaboration des plans d'action. En outre, pour le suivi de l'exercice des rapports périodiques dans chaque État partie, un document récapitulatif a été élaboré, reflétant la planification des actions proposées par les États parties à l'échelle nationale dans le questionnaire. Il a été distribué aux points focaux à la réunion de Rabat (7-9 mars 2011). Il rappelle aussi les éléments, identifiés durant l'exercice des rapports périodiques, qui sont encore attendus par le Centre du patrimoine mondial. Ceux-ci comprennent des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes ou incomplètes, des clarifications des limites dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif et l'établissement ou la mise à jour des plans de gestions.
3. La sous-région du Maghreb a commencé à suivre une des recommandations de la réunion d'Alger, à savoir l'établissement d'un réseau de professionnels du patrimoine mondial culturel et naturel. Le réseau a pour but, en particulier, de renforcer les capacités pour la gestion des biens du patrimoine mondial, d'assister les administrations publiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et de faciliter

la coopération entre les États parties de la sous-région, afin d'atteindre les meilleurs standards internationaux.

4. Trois ateliers sous-régionaux avaient été prévus afin d'inclure tous les gestionnaires de sites dans la discussion ayant trait à l'élaboration du programme régional. Toutefois, en raison de contraintes diverses, notamment financières, il a été décidé de tenir une seule réunion régionale pour le suivi des résultats des rapports périodiques.

*a) Objectif de la réunion*

Lors de la réunion régionale de clôture du deuxième cycle des rapports périodiques dans les États arabes (Alger, février 2010), les points focaux ont identifié des thèmes communs, des priorités et des actions sous-régionales comme point de départ pour la formulation d'un programme régional pour les prochaines années. L'objectif de la réunion de Rabat a été de compléter le travail amorcé à Alger et d'élaborer un programme régional basé sur les besoins identifiés durant l'exercice des rapports périodiques. Les autorités égyptiennes ont généreusement offert d'accueillir la réunion à Assouan, du 7 au 9 mars 2011. En raison de la situation prévalant en Egypte à ce moment-là, il a été convenu, en consultation étroite avec les autorités égyptiennes et marocaines que la réunion se tiendrait finalement à Rabat, Maroc, aux mêmes dates. L'organisation de la réunion a été grandement facilitée par le Ministère marocain de la Culture et le Bureau de l'UNESCO à Rabat.

*b) Participants*

Tous les points focaux nationaux des États parties arabes ont été invités à participer avec les Organisations consultatives de la *Convention du patrimoine mondial* (ICCROM, ICOMOS et UICN), les mentors de l'exercice des rapports périodiques et l'ALECSO. A Alger, une des principales priorités identifiées a été de se concentrer sur le patrimoine naturel. Compte tenu du fait que les points focaux de la région arabe sont tous des experts en patrimoine culturel, le Centre du patrimoine mondial a aussi invité des représentants des États parties ayant des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou des sites naturels sur leurs Listes indicatives depuis le premier cycle de Rapports périodiques. Étant experts en patrimoine naturel, ils ont participé à la réunion en apportant leur soutien pour l'identification d'activités potentielles visant à la sauvegarde du patrimoine naturel. Dix points focaux nationaux et sept experts du patrimoine naturel ont participé à la réunion à Rabat. La Présidente de la 35e session du Comité du patrimoine mondial, les quatre mentors, des représentants du Centre du patrimoine mondial, des Organisations consultatives, des Bureaux de l'UNESCO hors-Siège dans la région (Amman, Bagdad, Beyrouth, Doha et Rabat) étaient présents ainsi que des observateurs de l'Arabie saoudite et du Maroc.

*c) Distribution des groupes de travail*

La réunion a en premier lieu donné aux représentants des États parties l'occasion d'échanger sur les priorités générales de la région avant de se répartir en trois groupes de travail correspondants aux trois sous-régions, à savoir le Maghreb, le Moyen-Orient et le Golfe, suivant le souhait exprimé à Alger.

*d) Elaboration du programme régional*

Chaque groupe a élaboré séparément un plan d'action sous-régional basé sur les besoins identifiés dans la Section I du questionnaire des rapports périodiques. Cela a consisté à compléter et à détailler les propositions faites à Alger et à décliner les actions en activités concrètes qui énoncent les priorités, le calendrier, les implications financières et la participation. Pour la section II, les biens du patrimoine mondial ont été groupés en trois catégories : les ensembles urbains, les sites archéologiques et les biens naturels. Cette distribution a permis de grouper les besoins en gestion des biens,

et de proposer, au niveau sous-régional, des actions et des activités spécifiques. A cette étape du travail, les experts en nature se sont réunis séparément pour rédiger un plan d'action pour le patrimoine naturel au niveau régional. La session de clôture a été consacrée à échanger sur les résultats des plans d'action élaborés en vue de mettre en lumière les actions communes envisagées.

*e) Principaux résultats de la réunion*

A la suite de la réunion, le Centre du patrimoine mondial a analysé les plans d'action sous-régionaux élaborés à Rabat et souligné les actions communes et les activités qui pourraient être entreprises à une échelle régionale. Les projets ont été envoyés aux rapporteurs de chacun des groupes qui ont eu la tâche de faire valider le document final par tous les points focaux. Ces plans d'action, avec la synthèse des actions communes, constituent le programme régional. (Voir le document d'information WHC-35 COM/INF.10C).

Les actions communes les plus importantes sont les suivantes :

- L'établissement de comités nationaux pour le patrimoine mondial qui coopéreraient aux niveaux national et international pour le suivi de l'exercice des rapports périodiques et la mise en œuvre effective de *la Convention du patrimoine mondial* dans les États parties ;
- L'harmonisation des inventaires (méthodologie) et les Listes indicatives (identification des lacunes) ;
- L'amélioration de l'expertise nationale dans la rédaction des propositions d'inscription tout en tenant compte les bonnes pratiques (action proposée par les sous-régions du Golfe et du Moyen-Orient) ;
- L'implication des communautés locales afin d'assurer l'utilisation durable du patrimoine et l'élaboration d'une stratégie pour l'intégration du patrimoine mondial dans une planification à plus grande échelle ;
- Les comités nationaux auraient pour tâche d'obtenir un appui politique pour la mise en œuvre de *la Convention du patrimoine mondial* en développant des activités pour la sensibilisation et en élaborant des stratégies pour des activités de renforcement des capacités ;
- L'établissement et/ou le renforcement des réseaux de professionnels dans le domaine du patrimoine à la fois aux niveaux universitaire et technique ;
- L'établissement d'un programme actualisé d'activités de formation, notamment en lien avec le programme Athar de l'ICCROM et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) ;
- L'élaboration de stratégies destinées à assurer le financement des biens du patrimoine mondial arabe (soit à travers des ateliers de soutien financier, la création d'une unité de recherche de fonds au Centre régional arabe pour le patrimoine mondial de Bahreïn, ou la création d'un Fonds arabe pour le patrimoine mondial).

5. Le Centre du patrimoine mondial a suivi la recommandation de la réunion de Rabat à propos de la représentation équilibrée des experts dans les domaines du patrimoine culturel et naturel et a officiellement demandé aux États parties de désigner, en plus des points focaux actuels qui sont des experts en culture, des points focaux pour le patrimoine naturel. De tels « doubles » points focaux formeraient la base des comités nationaux pour le patrimoine mondial et assureraient le suivi de la mise en œuvre de *la Convention du patrimoine mondial*.
6. Une autre des principales recommandations de la réunion de Rabat a été l'établissement, dans chaque État partie, d'une entité nationale (qu'elle soit une unité nationale ou un comité national) spécifiquement responsable de la coordination des divers aspects de la mise en œuvre de *la Convention du patrimoine mondial* au niveau

national et interlocutrice du Centre du patrimoine mondial. Après la réunion, la Présidente du Comité du patrimoine mondial a publié une déclaration sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, invitant les États parties à établir leurs comités nationaux pour le patrimoine mondial et soulignant l'accent mis sur le patrimoine naturel dans la région.

## **Projet de Décision**

### **Projet de Décision: 35 COM 10C.3**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné les documents WHC-10/35.COM/10C et WHC-11/35.COM/INF.10C,
2. Rappelant la décision **34 COM 10A** adoptée à sa 34e session (Brasilia, 2010),
3. Prend note des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle des rapports périodiques dans les États arabes ;
4. Félicite les États parties de la région arabe de leur engagement et remercie particulièrement tous les points focaux pour leur participation effective et leur implication ;
5. Note avec satisfaction la préoccupation croissante pour les questions de patrimoine naturel et demande aux États parties de désigner un point focal pour la nature afin de travailler en liaison étroite avec le point focal pour la culture ;
6. Approuve le programme régional élaboré par les points focaux des États parties arabes et les encourage à poursuivre les initiatives de coopération présentées à Alger et Rabat pour mettre en œuvre les activités décrites dans les plans d'action sous-régionaux, y compris par le biais de financements extrabudgétaires, pour la mise en œuvre effective du programme régional dans la région arabe ;
7. Encourage également les États parties à poursuivre leurs efforts dans la préparation et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux et à suivre la recommandation de la réunion de Rabat concernant l'établissement d'entités nationales pour le patrimoine mondial, dès que possible ;
8. Invite les États parties à travailler étroitement avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial à Bahreïn pour le renforcement de leurs capacités dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
9. Décide que les États parties peuvent demander des modifications significatives de limites et des changements de critères (nouvelles propositions d'inscription) comme suivi au deuxième cycle de l'exercice de rapports périodiques, au-delà du plafond annuel de deux propositions d'inscription par État partie imposé par le paragraphe 61 des Orientations, tant qu'elles rentrent dans la limite globale de quarante-cinq dossiers d'inscription complets par année. Cette décision s'applique, à la date limite du **1er février 2012**, pour la région arabe, après laquelle la limite habituelle établie au paragraphe 61 sera rétablie ;

10. Réitère sa demande aux États parties arabes de soumettre les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle manquantes, au plus tard le **1er février 2012** et les clarifications des limites, au plus tard le **1er décembre 2011** ;
11. Demande également au Centre du patrimoine mondial de publier les résultats du deuxième cycle des rapports périodiques ainsi que le programme régional et de présenter un rapport d'avancement à sa 37e session en 2013.